



## Charte du bénévole

Vous avez décidé de vous engager auprès de l'Office cantonal valaisan de l'asile (OASI) en qualité de bénévole et nous vous remercions chaleureusement. Vous allez accompagner une ou plusieurs personnes qui relèvent du droit d'asile, prises en charge par l'OASI, la Croix-Rouge ou tout autre partenaire externe de l'OASI.

Cette charte formalise les relations entre l'OASI et vous, bénévole. Elle précise vos droits et vos devoirs. Elle pose un cadre d'activité efficient.

### Votre mission

L'objectif majeur de votre activité de bénévole auprès de l'OASI est

- ✓ **Faire du lien** avec la ou les personnes que vous accompagnez

Les objectifs secondaires sont

- ✓ Renforcer l'autonomisation et la responsabilisation des personnes relevant du droit d'asile
- ✓ Être le multiplicateur d'une image positive et valorisante de ces personnes

### Vos droits

Appui et coaching

- ✓ Vous êtes membre du groupe des bénévoles le plus proche de votre domicile
- ✓ Le/la référent-e du groupe susmentionné fait le lien entre vous et l'OASI
- ✓ Le dialogue et la transparence entre les acteurs sont favorisés
- ✓ Des missions qui correspondent à vos envies, à vos compétences et à vos disponibilités vous sont proposées

Formation

- ✓ Vous bénéficiez d'un briefing initial par un-e collaborateur/trice spécifique, bénévole ou non
- ✓ Vous êtes invité-e à une journée cantonale annuelle de formation
- ✓ Vous êtes invité-e à des rencontres avec votre groupe pour des partages d'expérience et de bonnes pratiques, et pour des moments festifs

Reconnaissance

- ✓ Vous recevez, sur demande, une attestation de travail bénévole
- ✓ L'OASI garantit le respect de votre culture, ainsi que de vos convictions éthiques et religieuses

Défraiement

- ✓ Vous remplissez un formulaire et vos frais de déplacement de votre domicile au lieu de votre engagement peuvent vous être remboursés (70 c. / km ou prix du billet de transport public) ; aucun autre frais n'est remboursé

## Vos devoirs

### Cadre de l'engagement

- ✓ Vous vous conformez aux règles, à la philosophie et aux objectifs de l'OASI
- ✓ Votre accompagnement vient en appui à l'activité de l'OASI : vous ne vous substituez pas aux collaborateurs de l'OASI (assistant-e-s sociaux/ales, formateurs/trices en langue, job coaches, etc.)
- ✓ Vous avez l'interdiction formelle d'intervenir pour des questions en lien avec la procédure d'asile et le statut des personnes que vous accompagnez

### Discrétion et obligation de garder le secret

- ✓ Vous ne posez pas de questions au requérant d'asile sur son parcours, sa vie avant son arrivée en Suisse
- ✓ Vous êtes tenu-e-s au secret de fonction et professionnel au même titre que les collaborateurs salariés de l'OASI, même après la fin de l'engagement (la diffusion d'informations sur les réseaux sociaux par exemple est formellement interdite)

### Attitude au travail

- ✓ Votre attitude est professionnelle : vous respectez l'engagement pris, faites preuve de régularité et de ponctualité, etc.
- ✓ Vous favorisez le dialogue et la transparence avec les collaborateurs de l'OASI et avec la/les personnes(s) que vous accompagnez

### Respect

- ✓ Vous respectez l'identité, la culture et la religion des personnes que vous accompagnez
- ✓ Vous n'entrez pas d'action de prosélytisme

### Argent

- ✓ Vous n'avez pas le droit de donner de l'argent aux personnes que vous accompagnez

### Résiliation de la collaboration bénévole

- ✓ Vous devez annoncer la fin de votre mission bénévole au/à la référent-e et à l'assistant-e social-e ; si possible, vous devez le faire au moins un mois à l'avance

## Assurances

- ✓ Vous ne bénéficiez d'aucune couverture de caisse-maladie ou accident par l'OASI dans l'exercice de votre travail bénévole ; il vous appartient de vous assurer de manière privée contre le risque accident
- ✓ L'assurance RC de l'OASI répond pour tout dégât causé à un tiers de manière involontaire dans l'exercice de votre travail bénévole

Lieu et date.....

Votre signature : .....

Vos nom et prénom en toutes lettres : .....